



## DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

## SYNDICAT MIXTE CHARENTE EAUX

## DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 4 juillet 2022

-O-

<u>Nombre de délégués</u>	
- en exercice :	15
- présents :	7
- pouvoir :	2
<u>Nombre de voix :</u>	9
<u>Vote :</u>	
- Pour :	9
- Contre :	
- Abstention :	
<u>Date de convocation :</u>	28 juin 2022

Le Bureau légalement convoqué, s'est rassemblé le 4 juillet deux mille vingt-deux à 16 h 30 à l'Amphithéâtre Lucie Aubrac - PSOL à Ma Campagne - 16 000 ANGOULEME sous la présidence de Monsieur Michaël CANIT.

**OBJET : Classement du syndicat mixte à une strate démographique****Etaient présents :**

Collectivité	Délégués titulaires	Signature
Département de la Charente	M François BONNEAU Conseiller Départemental - Val de Nouère	Présent
	Mme Nicole BONNEFOY Conseiller Départemental - Boixe et Mansle	Donne pouvoir à M CANIT
	M Michaël CANIT Conseiller Départemental - Val et Tardoire	Présent
	M Michel CARTERET Conseiller Départemental - Boême-Echelle	Présent
	M Jacques CHABOT Conseiller Départemental - Charente Sud	Excusé
	Mme GINGAST Hélène Conseiller Départemental - Angoulême 1	
	M Fabrice POINT Conseiller Départemental - Charente Bonnieure	Présent
SIAEP du Sud Charente	M Christian BARDET	Présent
SIAEP du Karst Charente	Mme Murielle ETIENNE	Donne pouvoir à M BARDET
SIAEP du Nord Est Charente	M Pierre MADIER	Présent
CC du Rouillacais	M Francis ROY	Excusé
CA du Grand Cognac	M Mickaël VILLEGER	Excusé
CC Cœur de Charente	M Franck BONNET	
SIGIV	M Jean François DUVERGNE	Présent

**Exposé :**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que le syndicat a été assimilé à une collectivité de moins de 2 000 agents lors de sa création en 2014.

Cette strate ne permet pas de recruter des profils de poste en adéquation avec des besoins très spécifiques demandant un niveau d'expertise important, ni de proposer une évolution de carrière aux ingénieurs en poste. C'est pourquoi, Monsieur le Président demande aux membres du Bureau d'assimiler le syndicat à une strate démographique supérieure à 40 000 habitants.

AR Prefecture

016-251601464-20220704-D\_2022\_28\_B\_A-DE  
Reçu le 08/07/2022  
Publié le 08/07/2022

Monsieur le Président rappelle que :

- Considérant que pour les syndicats mixtes, l'assimilation à une collectivité s'établit en fonction des compétences, de l'importance du budget, du nombre et de la qualification des agents ;
- Considérant qu'afin d'assurer la bonne gestion de leurs services, les établissements publics locaux doivent être assimilés à une collectivité locale de strate démographique correspondant à la réalité de leurs missions, des volumes budgétaires considérés et de la qualification de leurs agents (décrets n°88-546 du 6 mai 1988 et n°2000-954 du 22 septembre 2000) ;
- Considérant que le niveau de technicité et d'ingénierie présent dans les équipes de Charente Eaux ne doit pas diminuer et doit au contraire croître. Ainsi, le classement de ce syndicat mixte doit permettre aux agents titulaires de bénéficier d'un déroulement de carrière qui correspond au niveau d'expertise attendu par les adhérents. Ainsi, tous les ingénieurs naturellement présents au sein de la structure doivent pouvoir bénéficier d'avancements de grade en vue de garantir leur stabilité au sein des effectifs de la structure ;
- Considérant que la direction de Charente Eaux, actuellement vacante, doit, elle aussi relever d'un niveau statutaire à la hauteur d'une telle structure de mutualisation à l'échelle départementale et un recrutement possible sur différents avancements de grade.

Monsieur le Président demande au Bureau de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

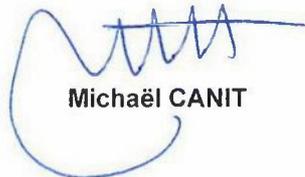
*de de*

Après en avoir délibéré le Bureau :

- Décide d'assimiler le syndicat mixte Charente Eaux à une strate démographique supérieure à 40 000 habitants ;
- Autorise le Président à effectuer toute démarche et signer tout document relatif à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

**Le Président,**



**Michaël CANIT**